

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 3 juin 2022

Objet : Demande d'accès à l'information
- Tireurs actifs

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 11 mai 2022 visant à obtenir tout document produit par l'organisation au cours des cinq dernières années traitant de la problématique des tireurs actifs.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les documents de formation actifs suivants :

Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

- Plan de cours « Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif », 22 octobre 2013, 14 pages.

Perfectionnement professionnel

- Plan de cours « Intervention tactique 1 - Le moniteur - FOR-2046 », 2 décembre 2011, 11 pages;
- Plan de cours « Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur – Requalification – FOR-2074 », 4 mai 2015;
- Plan de cours « Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur – FOR-2012 », 7 janvier 2013, 23 pages.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents de formation à savoir : les grilles d'évaluation, les examens, les formations en ligne (MOODLE), les techniques d'intervention, les quiz, les scénarios/études de cas utilisés et les précis de cours, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 47(3) et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires
académiques et institutionnelles

/ original signé /
Andréanne Deschênes

AD/abl

p.j. (6)

École nationale
de police
du Québec

Intervention tactique 1
Le moniteur

Requalification

FOR-2046

Trousse de l'instructeur

PLAN DE COURS

Version du 2 décembre 2011

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2009.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervention tactique 1_Capacité d'endiguement_Le moniteur_Requalification* s'inscrit dans le cadre du programme de formation des moniteurs de l'École nationale de police du Québec. Il permet au moniteur désigné par son organisation, des se requalifier pour assurer le maintien des compétences des patrouilleurs dans *l'intervention tactique*, regroupant : *Les principes et techniques d'une intervention policière à risque, la capacité d'endiguement et contrôle d'un périmètre ainsi que l'intervention policière dans le cas d'un tireur actif.*

L'objectif de ce cours est donc essentiellement de requalifier le moniteur afin qu'il exerce efficacement sa fonction au sein de son organisation.

La Direction du perfectionnement professionnel

Généralités

● PRÉALABLES

- Être agent de la paix et avoir réussi l'un des cours suivants :

Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur [FOR-2012] ou

Capacité d'endiguement – Le moniteur [FOR-2030]

● PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs de l'École nationale de police du Québec

● CLIENTÈLE VISÉE

- Moniteurs désignés par leur organisation pour assurer le maintien des compétences des patrouilleurs en *intervention tactique*.

● DURÉE

36 heures (4 jours) réparties comme suit :

- 24.5h, en classe et laboratoire

- 4h, travaux obligatoires hors classe

- Jour 2

- Lecture de la trousse de tireur actif et préparation de l'animation PowerPoint : 2h

- Jour 3

- Préparation de l'animation d'une activité d'enseignement et d'apprentissage : 2h

-

- 7h30, épreuve certificative

● NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Minimum : 10

- Maximum : 12

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Superviser des séances de formation visant le maintien des compétences dans le domaine de l'intervention tactique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'exercices et de mises en situation simulant des activités d'entraînement et de formation. • Au moyen de rétroactions et de discussions en groupe. • À l'aide des feedbacks de l'instructeur et des autres moniteurs en formation. • En utilisant le matériel didactique contenu dans la trousse du moniteur (plan de cours, guide pédagogique, précis de cours, etc.). • En utilisant <i>Moodle</i> comme support pédagogique • À partir de documents de référence. • Dans le respect des normes et des standards pédagogiques de l'ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Planifier des activités d'enseignement et d'apprentissage.</p>	<p>1.1 Préparation adéquate des éléments matériels et logistiques requis.</p>
<p>2. Animer des activités d'enseignement et d'apprentissage.</p>	<p>2.1 Gestion efficace du déroulement des activités conformément à la démarche didactique.</p> <p>2.2 Utilisation adéquate de techniques d'animation.</p> <p>2.3 Animation adéquate d'une rétroaction.</p>
<p>3. Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention.</p> <p>3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visés de la compétence.</p>

Contenu de la formation

■ LE RÔLE DU MONITEUR

- La directive sur la qualification des personnes reconnues par l'École nationale de police du Québec pour œuvrer dans leur organisation
 - ♦ L'obligation de l'ENPQ en regard du moniteur
 - ↳ La maîtrise de la compétence disciplinaire
 - ↳ La maîtrise de la compétence pédagogique
- Les valeurs professionnelles de l'ENPQ, le code RIDER
 - ♦ Le respect
 - ♦ L'intégrité
 - ♦ La discipline
 - ♦ L'engagement
 - ♦ Le sens des responsabilités

■ LA PLANIFICATION D'ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- L'organisation d'une activité d'enseignement et d'apprentissage
 - ♦ Au plan pédagogique
 - ♦ Au plan logistique
 - ♦ Au plan de l'environnement

■ L'ANIMATION D'ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Le climat d'apprentissage
- La gestion du déroulement de l'activité
- Les techniques d'animation
- Les moyens d'enseignement
- Le support pédagogique <Moodle>
- Les stratégies et les outils de *coaching*

■ L'APPRÉCIATION D'UNE PERFORMANCE

- L'appréciation des apprentissages

■ L'APPRÉCIATION DE SES INTERVENTIONS DE MONITEUR

- L'auto-appréciation

■ LA TROUSSE DU MONITEUR

- Le plan de cours et les objectifs et standards
- La logistique et la grille horaire
- Le guide pédagogique
- La documentation
- L'étude de cas
- La présentation électronique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Le formateur y assume essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Tout comme durant sa formation initiale comme moniteur, celui-ci sera aussi amené à évoluer dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un moniteur.

La révision et l'intégration des connaissances et des habiletés requises par la fonction de moniteur se réalisent donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction (ou *objectivation*) animée de façon interactive par les formateurs, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* personnalisés et collectifs transmis à la suite de leurs observations.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Réviser le rôle et les responsabilités du moniteur. 	1h	s.o.
2	CONTRÔLE DE PÉRIMÈTRE ET TIREUR ACTIF – ÉTUDES DE CAS (EN LIGNE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser l'étude de cas en ligne en contrôle de périmètre. ▪ Réaliser l'étude de cas en ligne en tireur actif. ▪ S'approprier les précis de cours. 	3h	s.o.
3	L'ANIMATION D'ACTIVITÉ DE FORMATION- POWERPOINT – CONTRÔLE DE PÉRIMÈTRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer des éléments de l'activité 3 - PowerPoint en contrôle de périmètre 	4h	1,2,3
JOUR 2			
4	APPROPRIATION DE LA TROUSSE – CONTRÔLER UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ À TITRE DE PREMIER INTERVENANT <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec la démarche didactique des activités de la trousse du moniteur – Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant. 	8h	1
JOUR 3			
5	L'ANIMATION D'ACTIVITÉ DE FORMATION- POWERPOINT – TIREUR ACTIF <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer des éléments de l'activité 2 - PowerPoint – tireur actif. 	4h	1, 2,3
6	APPROPRIATION DE LA TROUSSE DU MONITEUR – AGIR À TITRE DE PREMIER INTERVENANT LORS D'UNE SITUATION IMPLIQUANT UN TIREUR ACTIF <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec la démarche didactique des activités de la trousse du moniteur - Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif. 	4h	1

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<p>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : LA PRÉPARATION D'UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE EN TACTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer une activité à l'aide du matériel didactique mis à sa disposition dans les 2 trousse. (Assignment par l'instructeur) 	15 min + 2h en soirée	1
	<p style="text-align: center;">JOUR 4</p> <p>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : L'ANIMATION D'UNE SÉANCE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE EN TACTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer une activité sélectionnée par l'instructeur conformément à la démarche didactique préconisée. ▪ Utiliser des stratégies et des outils de coaching pédagogique. 	7h30	1,2
	<p>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la qualité de l'enseignement. ▪ Dresser un bilan de la formation. 	30m	s.o.

Évaluation

Au terme du cours, chaque moniteur devra faire la démonstration de sa compétence à assurer le maintien et l'enrichissement des compétences des patrouilleurs dans un domaine spécifique, soit : *Intervention tactique 1_ Capacité d'endiguement_ Le moniteur_Requalification : FOR-2046*, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative comportant 2 parties :

- **Partie 1** : la planification d'une activité d'enseignement et d'apprentissage
- **Partie 2** : l'animation d'une activité d'enseignement et d'apprentissage

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant de sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60%. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

Notes %	Cotes	Niveaux de maîtrise de la compétence	Définitions
96,3-100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7-96,2	A		
89,1-92,6	A-		
85,5-89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8-85,4	B		
78,1-81,7	B-		
74,5-78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée.
70,9-74,4	C		
67,3-70,8	C-		
63,6-67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider.
60-63,5	D		
0-59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

AYLWIN, Ulric. Petit guide pédagogique, Montréal, Association québécoise de pédagogie collégiale, 2001, 102 p.

BOURRASSA, Bruno, SERRE, Fernand et Denis ROSS. Apprendre de son expérience, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, 181 p.

COURAU, Sophie. Les outils d'excellence du formateur, tome 2 : Concevoir et animer des sessions de formation, Paris, ESF éditeur, 2009, 190 p.

COURAU, Sophie. Les outils de base du formateur, tome 1 : Paroles et support, Paris, ESF éditeur, 2008, 144 p.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC. L'élaboration des cours à L'ENPQ, Nicolet, ENPQ, décembre, 2008.

PRÉSENT, Richard. La préparation d'un cours, Montréal, Éditions de l'École polytechnique de Montréal, 1990, 276 p.

PROULX, Jean. Enseigner mieux : stratégies d'enseignement, Trois-Rivières, Cégep de Trois-Rivières, 1993, 340 p.

WITMORE, John. Le guide du coaching : entraînement individuel, dynamique des équipes, amélioration des performances, Paris, Maxima, 2008, 212 p.

Intervention tactique 1 – Capacité d’endigement
Le moniteur - Requalification
FOR-2074

PLAN DE COURS

*Direction de la formation policière
Perfectionnement professionnel*

MAJ : 2015-05-04

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur – Requalification* s'inscrit dans le cadre du programme de formation des moniteurs de l'École nationale de police du Québec. Il permet au moniteur désigné par son organisation de se requalifier pour assurer le maintien des compétences des patrouilleurs dans l'intervention tactique, regroupant : *les principes et techniques d'une intervention policière à risque, la capacité d'endiguement et contrôle d'un périmètre ainsi que l'intervention policière dans le cas d'un tireur actif.*

L'objectif de ce cours est donc essentiellement de requalifier le moniteur afin qu'il exerce efficacement sa fonction au sein de son organisation.

Le Perfectionnement professionnel

Généralités

PRÉALABLES

Être agent de la paix et avoir réussi le cours suivant :

Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur [FOR-2012]

PERSONNES-RESSOURCES

Instructeurs de l'École nationale de police du Québec

CLIENTÈLE VISÉE

Moniteur désigné par son organisation, pour assurer le maintien des compétences des patrouilleurs dans l'intervention tactique.

DURÉE

16 heures (2 jours) réparties comme suit :

- 7 h en classe et laboratoire
- 9 h épreuve certificative
 - o 2 h planification d'une activité d'entraînement
 - o 7 h animation d'une activité d'entraînement

NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Minimum : 10
- Maximum : 12

RATIO

1 formateur pour 6 étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Superviser des séances de formation visant le maintien des compétences dans le domaine de l'intervention tactique en lien avec la capacité d'endiguement.	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'exercices et des activités d'entraînement et de formation. • Au moyen de rétroactions et de discussions en groupe. • À l'aide des rétroactions des instructeurs et des autres moniteurs en formation. • En utilisant le matériel didactique contenu dans la trousse du moniteur (plan de cours, guide pédagogique, précis de cours, Moodle, etc.). • En utilisant Moodle comme support pédagogique. • À partir de documents de référence. • Dans le respect des normes et des standards pédagogiques de l'ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier des activités d'entraînement	1.1 Organisation cohérente d'une activité d'enseignement et d'apprentissages de la trousse du moniteur.
2. Animer des activités d'entraînement	2.1 Établissement constant d'un climat propice à l'apprentissage 2.2 Gestion efficace du déroulement des activités 2.3 Utilisation adéquate des techniques d'animation 2.4 Utilisation systématique des stratégies et des outils de coaching pédagogique
3. Apprécier les interventions techniques de la discipline	3.1 Appréciation formative de la performance selon les standards de la discipline

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Débriefer ses interventions à titre de moniteur	4.1 Autoévaluation correcte de la qualité de ses interventions en tant que moniteur 4.2 Formulation claire d'objectifs d'amélioration 4.3 Identification précise des moyens à déployer pour atteindre les objectifs d'amélioration fixés.
<hr/> <p data-bbox="820 604 1258 640"><i>Et pour l'ensemble de la compétence :</i></p> <ul data-bbox="820 676 1435 856" style="list-style-type: none"><li data-bbox="820 676 1435 751">▪ Maîtrise adéquate des connaissances et des habiletés visées par la discipline<li data-bbox="820 751 1435 856">▪ Manifestation constante de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs de l'ENPQ <hr/>	

Contenu de la formation

■ LE RÔLE DU MONITEUR

- La directive sur la qualification des personnes reconnues par l'École nationale de police du Québec pour œuvrer dans leur organisation
 - ♦ L'obligation de l'ENPQ en regard du moniteur
 - ↳ La maîtrise de la compétence disciplinaire
 - ↳ La maîtrise de la compétence pédagogique
- Les valeurs professionnelles de l'ENPQ, le code RIDER
 - ♦ Le respect
 - ♦ L'intégrité
 - ♦ La discipline
 - ♦ L'engagement
 - ♦ Le sens des responsabilités

■ LA PLANIFICATION D'ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

- L'organisation d'une activité d'enseignement et d'apprentissage
 - ♦ Sur le plan pédagogique
 - ♦ Sur le plan logistique
 - ♦ Sur le plan de l'environnement

■ L'ANIMATION D'ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

- Le climat d'apprentissage
- La gestion du déroulement de l'activité
- Les techniques d'animation
- Les moyens d'enseignement
- Le support pédagogique *Moodle*
- Les stratégies et les outils de *coaching*

■ L'APPRÉCIATION D'UNE PERFORMANCE

- L'appréciation des apprentissages

■ L'APPRÉCIATION DE SES INTERVENTIONS DE MONITEUR

- L'auto-appréciation
- Le rapport de progression des apprentissages

■ LA TROUSSE DU MONITEUR FOR-2012

- Le plan de cours, les objectifs et standards
- La logistique et la grille horaire
- Le guide pédagogique
- La documentation
- L'étude de cas
- La présentation électronique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Le formateur y assume essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Tout comme durant sa formation initiale comme moniteur, celui-ci sera aussi amené à évoluer dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un moniteur.

La révision et l'intégration des connaissances et des habiletés requises par la fonction de moniteur se réalisent donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction (ou *objectivation*) animée de façon interactive par les formateurs, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *rétroactions* personnalisées et collectives transmises à la suite de leurs observations.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser aux composantes du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) 	1 h	S.O.
2	DISCUSSION SUR LES EXPÉRIENCES VÉCUES LORS DE SÉANCES DE FORMATION EN TANT QUE MONITEUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire les expériences personnelles en tant que moniteur ▪ Réviser le rôle et la responsabilité du moniteur ▪ Réviser les outils de formation (<i>Moodle</i> et trousse de formation) 	1 h	1,2,3,4
3	TÂCHE GLOBALE DE LA DISCIPLINE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser et raffiner ses connaissances ou ses habiletés liées à la discipline technique ▪ Réviser et raffiner la démarche didactique de la trousse du moniteur ▪ Réviser la tâche globale de la discipline technique (<i>contrôle de périmètre à titre de premier répondant</i>) ▪ Réviser la tâche globale de la discipline pédagogique (<i>les habiletés pédagogiques du moniteur</i>) 	4 h	3,4
4	BILAN DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le bilan de la formation ▪ Confirmer l'ensemble des composantes de la formation expérimentée ▪ Identifier les styles de personnes que représente sa clientèle 	1 h	4
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE Partie 1 - Planifier une activité d'entraînement Partie 2 - Animer d'une activité d'entraînement	9 h	1,2,3,4

Évaluation

Au terme du cours, chaque moniteur devra faire la démonstration de sa compétence à assurer le maintien et l'enrichissement des compétences des patrouilleurs dans un domaine spécifique, soit : *Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur – Requalification (FOR-2074)*, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative comportant :

- La planification et l'animation d'une activité d'entraînement

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte du niveau de réussite minimal pour chacun des éléments de compétence évalués. Ainsi, l'étudiant ayant obtenu un résultat noté « INSUFFISANT » à l'un ou l'autre des éléments de compétence sera considéré en échec et devra reprendre le cours en entier. La note de passage est établie à « D ».

En vertu du Règlement sur le régime des études en vigueur à l'École nationale de police du Québec, l'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E). Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif du niveau de maîtrise de la compétence atteint par l'étudiant. Les résultats de l'évaluation finale et leur interprétation sont exprimés dans le tableau ci-dessous.

Notes %	Cotes	Niveaux de maîtrise de la compétence	Définitions
96,3-100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7-96,2	A		
89,1-92,6	A-		
85,5-89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8-85,4	B		
78,1-81,7	B-		
74,5-78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée.
70,9-74,4	C		
67,3-70,8	C-		
63,6-67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider.
60-63,5	D		
0-59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

AYLWIN, Ulric. *Petit guide pédagogique*, Montréal, Association québécoise de pédagogie collégiale, 2001, 102 p.

BOURRASSA, Bruno, SERRE, Fernand et Denis ROSS. *Apprendre de son expérience*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, 181 p.

COURAU, Sophie. *Les outils d'excellence du formateur, tome 2 : Concevoir et animer des sessions de formation*, Paris, ESF éditeur, 2009, 190 p.

COURAU, Sophie. *Les outils de base du formateur, tome 1 : Paroles et support*, Paris, ESF éditeur, 2008, 144 p.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC. *L'élaboration des cours à L'ENPQ*, Nicolet, ENPQ, décembre, 2008.

PRÉGENT, Richard. *La préparation d'un cours*, Montréal, Éditions de l'École polytechnique de Montréal, 1990, 276 p.

PROULX, Jean. *Enseigner mieux : stratégies d'enseignement*, Trois-Rivières, Cégep de Trois-Rivières, 1993, 340 p.

WITMORE, John. *Le guide du coaching : entraînement individuel, dynamique des équipes, amélioration des performances*, Paris, Maxima, 2008, 212 p.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

École nationale de police du Québec

Intervention tactique 1
Capacité d'endiguement
Le moniteur
FOR-2012

Trousse de l'instructeur

PLAN DE COURS

Perfectionnement professionnel

MAJ : 7 janvier 2013

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2009.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervention tactique 1-Capacité d'endiguement - Le moniteur* s'inscrit dans le cadre du programme de formation des moniteurs de l'École nationale de police du Québec. Il s'adresse à des policiers désignés par leur organisation pour assurer le maintien des compétences des patrouilleurs dans *l'intervention tactique*, regroupant : *Les principes et techniques d'une intervention policière à risque, la capacité d'endiguement et contrôle d'un périmètre ainsi que l'intervention policière dans le cas d'un tireur actif.*

Plus précisément, au terme de ce cours, le moniteur sera capable de planifier et d'animer des activités d'entraînement destinées à des patrouilleurs et autres membres d'une organisation policière du Québec, de même que d'évaluer les performances et les apprentissages de ces derniers en utilisant systématiquement la trousse du moniteur à l'usage d'une discipline.

L'objectif de ce cours est donc essentiellement d'amener le moniteur à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour exercer efficacement sa fonction au sein de son organisation.

Le perfectionnement professionnel

Généralités

PRÉALABLES

- Être agent de la paix et avoir réussi l'un des cours suivants :
 - ⇒ *Enseignement et didactique* (CFA-104) et *Instrumentation didactique* (CFA-105);
 - ⇒ *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages* (COM-2005);
 - ⇒ *Animateur* (COM-2001)
- Avoir réussi le cours suivant :
 - ⇒ *Les fondements stratégiques en emploi de la force* (FOR-2051)

PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs de l'École nationale de police du Québec

CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers responsables de la formation et de la mise à jour des patrouilleurs en intervention tactique.

DURÉE

80 heures (10 jours)

NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Minimum : 10
- Maximum : 12

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Superviser des séances de formation visant le maintien des compétences dans le domaine de l'intervention tactique.	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'exercices et de mises en situation simulant des activités d'entraînement et de formation. • Au moyen de rétroactions et de discussions en groupe. • Au moyen d'un simulateur de tir. • À partir de cas problèmes • À l'aide des rétroactions des instructeurs et des autres moniteurs en formation. • En utilisant le matériel didactique contenu dans la trousse du moniteur (plan de cours, guide pédagogique, précis de cours, etc.). • À partir de documents de référence. • À partir de l'application technologique <i>Moodle</i>. • Dans le respect des normes et des standards pédagogiques de l'ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier des activités d'entraînement	1.1 Organisation cohérente d'une activité d'enseignement et d'apprentissages de la trousse du moniteur
2. Animer des activités d'entraînement	2.1 Établissement d'un climat propice à l'apprentissage 2.2 Gestion efficace du déroulement des activités 2.3 Utilisation adéquate des techniques d'animation préconisées 2.4 Utilisation appropriée des moyens d'enseignement (outils multimédias, tableau, etc.) 2.5 Utilisation judicieuse des stratégies et des outils de coaching pédagogique

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Procéder à l'appréciation formative du participant	3.1 Appréciation rigoureuse de la performance selon les standards de la discipline
4. Débriefer ses interventions à titre de moniteur.	4.1 Autoévaluation correcte de la qualité de ses interventions en tant que moniteur 4.2 Formulation claire d'objectifs d'amélioration 4.3 Identification précise des moyens à déployer pour atteindre les objectifs d'amélioration fixés.
<p data-bbox="821 762 1260 793"><i>Et pour l'ensemble de la compétence :</i></p> <ul data-bbox="821 846 1442 1024" style="list-style-type: none"><li data-bbox="821 846 1442 909">▪ Maîtrise adéquate des connaissances et des habiletés visées par la discipline<li data-bbox="821 930 1442 1024">▪ Manifestation constante de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs de l'ENPQ	

Contenu de la formation

■ LE RÔLE DU MONITEUR

- La directive sur la qualification des personnes reconnues par l'École nationale de police du Québec pour œuvrer dans leur organisation
 - ♦ L'obligation de l'ENPQ en regard du moniteur
 - ⇒ La maîtrise de la compétence disciplinaire
 - ⇒ La maîtrise de la compétence pédagogique
- Les valeurs professionnelles de l'ENPQ, le code RIDER
 - ♦ Le respect
 - ♦ L'intégrité
 - ♦ La discipline
 - ♦ L'engagement
 - ♦ Le sens des responsabilités

■ LA PLANIFICATION D'ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

- L'organisation d'une activité d'enseignement et d'apprentissage
 - ♦ Au plan pédagogique
 - ♦ Au plan logistique
 - ♦ Au plan de l'environnement

■ L'ANIMATION D'ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

- Le climat d'apprentissage
- La gestion du déroulement de l'activité
- Les techniques d'animation
- Les moyens d'enseignement
- Les stratégies et les outils de *coaching*
- Le support pédagogique «*Moodle*»

■ DÉBRIEFER SES INTERVENTIONS DE MONITEUR

- L'auto-appréciation
- Le rapport de progression des apprentissages

■ ACTUALISATION DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

- La manipulation de l'arme de service
- Système d'analyse d'intervention à risque

■ LA TROUSSE DU MONITEUR (CONTRÔLER UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ À TITRE DE PREMIER INTERVENANT)

- Le plan de cours et les objectifs et standards
- La logistique et la grille horaire
- Le guide pédagogique

- L'appréciation des apprentissages
- La documentation
- La présentation électronique

■ **LA TROUSSE DU MONITEUR (AGIR À TITRE DE PREMIER INTERVENANT LORS D'UNE SITUATION IMPLIQUANT UN TIREUR ACTIF)**

- Le plan de cours et les objectifs et standards
- La logistique et la grille horaire
- Le guide pédagogique
- L'appréciation des apprentissages
- La documentation
- La présentation électronique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Le formateur y assume essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des moniteurs qui tiennent un rôle de premier plan dans le maintien et l'enrichissement des compétences des patrouilleurs dans un domaine spécifique, les aspirants moniteurs inscrits à ce cours sont amenés à évoluer dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un moniteur.

Le développement des connaissances et des habiletés requises par la fonction de moniteur se réalise donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE *COACH* POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction (ou *objectivation*) animée de façon interactive par les formateurs, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *rétroactions* personnalisées et collectives transmises à la suite de leurs observations.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	<p>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser aux composantes du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, nouvelle présentation du programme d'intervention tactique etc.) ▪ Réviser les règles de vie à l'École ▪ Remise du plan de cours ▪ Présenter les outils d'évaluation certificative ▪ Remise des trousse, contrôle de périmètre et tireur actif ▪ Se familiariser aux nouvelles opportunités qu'apporte Moodle (explication et démonstration du site, mises à jour des trousse) ▪ Définir le rôle du moniteur à partir de sa propre définition ▪ Établir les responsabilités du moniteur en se familiarisant avec : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La directive de l'ENPQ portant sur le rôle du moniteur; ✓ Les valeurs de l'ENPQ 	2 h 45	
2	<p>L'APPROPRIATION DU PROTOCOLE DE SÉCURITÉ LORS DE MISE EN SITUATION (MISES EN SITUATION)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif technique : Appliquer le protocole de sécurité lors de mise en situation ▪ Objectifs pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ S'approprier l'ensemble des éléments du protocole de sécurité lors de mise en situation ○ Se familiariser lors de mises en situation à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'observation d'une performance ▪ la consignation de ses observations sur le formulaire approprié la communication d'un rétroaction 	1 h	
3	<p>LA COMMUNICATION TACTIQUE (ACTUALISATION DES CONNAISSANCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif technique ○ Appliquer les concepts et les composantes d'une communication tactique dans un environnement difficile et critique. 	2 h 30	

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
4	<p>LE DÉPLOIEMENT DE L'ARME DE SUPPORT</p> <p>▪ Objectif technique Se familiariser avec les concepts et les principes associés au déploiement de l'arme de support dans une opération policière.</p>	1 h15	
JOUR 2			
5	<p>MÉCANISMES DE CONTRÔLE PHYSIQUE ET DES TECHNIQUES DE MISE DE MENOTTES (ACTIVITÉ DE SIMULATION)</p> <p>Objectifs techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Exécuter la mise rapide de menottes dans différentes positions; ○ Exécuter la mise des menottes avec contrôle articulaire du côté dominant et non dominant; ○ Tenir compte lors du contrôle physique des indicateurs de risque de décès (asphyxie positionnelle et le délire agité). <p>Objectif pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Se familiariser lors d'une séance d'intervention physique à des éléments observables des mécanismes de contrôle physique et des techniques de mise des menottes et applicables à une formation en <i>Intervention tactique</i>. 	1 h30	
6	<p>L'UTILISATION DE L'ARME À FEU (LES DROITS DE REGARD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Se familiariser à l'encadrement législatif portant sur les droits de regard lorsque l'arme à feu est utilisée dans le cadre d'une intervention policière 	1 h15	
7	<p>L'UTILISATION DE BARRICADE</p> <p>Se familiariser à l'utilisation des barricades dans le cadre d'une intervention policière à risque.</p>	1 h	
8	<p>LES FONDEMENTS DE L'INTERVENTION TACTIQUE</p> <p>▪ Objectifs techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Énoncer les objectifs d'une intervention tactique; ○ S'approprier l'ensemble des fondements et des concepts de l'intervention tactique; ○ Connaître l'historique de l'intervention tactique. ○ L'utilisation de l'arme de support (cal. 223) par les premiers intervenants. 	2h	

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ○ Animer une rétroaction portant sur l'utilisation exacte des termes employés lors d'une intervention tactique (à partir de travaux de groupe). ▪ Faire le bilan de la journée en appréciant sa performance à l'aide des outils d'appréciation formative et de <i>coaching</i>. 		
9	<p>APPROPRIATION DE LA DÉMARCHE POWERPOINT ET L'EXPÉRIMENTATION DE MOODLE DANS LES ACTIVITÉS DE FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assignation de l'étude de cas en ligne et test de connaissance en contrôle de périmètre ○ Assignation de l'étude de cas en ligne en tireur actif ○ Appropriation des précis de cours 	1 h45	
JOUR 3			
10	<p>ÉTUDE DE CAS EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assignation de l'étude de cas en ligne et test de connaissance en contrôle de périmètre ○ Assignation de l'étude de cas en ligne en tireur actif ○ Appropriation des précis de cours 	3 h45	
11	<p>TROUSSE DU MONITEUR (POWERPOINT CONTRÔLE DE PÉRIMÈTRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Se familiariser aux principes et techniques se rapportant au contrôle d'un périmètre à titre de premier intervenant ○ S'approprier et démontrer sa compréhension aux techniques associées au contrôle de périmètre. ○ Intégrer les principes tactiques relatifs au déploiement de l'arme de support lors d'un contrôle d'un périmètre 	3 h45	
JOUR 4			
12	<p>APPROPRIATION DES TROUSSES DU MONITEUR (CONTRÔLE DE PÉRIMÈTRE ET TIREUR ACTIF)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lecture des activités ○ Présentation des activités des trousse du moniteur ○ S'approprier et démontrer sa compréhension de la mise en place des activités des trousse du moniteur ○ Appliquer les principes tactiques relatifs au déploiement de l'arme de périmètre 	3 h45	

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
13	EXPOSÉ/ANIMATION TURNING POINT (TIREUR ACTIF) <ul style="list-style-type: none"> ○ Se familiariser aux principes et techniques se rapportant aux interventions policières lors d'un tireur actif, à titre de premier intervenant ○ S'approprier et démontrer sa compréhension aux techniques associées au tireur actif ○ Intégrer les principes tactiques relatifs au déploiement de l'arme de support lors d'un tireur actif 	3 h 45	
JOUR 5			
14	LA TÂCHE GLOBALE DE LA TROUSSE DU MONITEUR PORTANT SUR LES TECHNIQUES <ul style="list-style-type: none"> ○ Réviser les tâches globales de la discipline ○ Déterminer les points forts et ceux à améliorer quant à sa performance. ○ Identifier des objectifs et des moyens de redressements afin d'atteindre les standards de la discipline, si requis 	7 h 30	
JOUR 6			
15	LA GESTION DU STRESS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître les effets du stress et d'en énumérer les phases réactionnelles lors d'une intervention à risques. 	1 h 50	
16	SÉCURISER LES DIFFÉRENTS TYPES D'ARME POUVANT SE RETROUVER SUR UNE SCÈNE DE CRIME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs techniques <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier différents types d'arme à feu pouvant être retrouvés sur une scène d'événement; ○ Se familiariser avec le protocole de sécurisation; ○ Connaître la classification des armes selon la Loi sur les armes à feu; ○ Manipuler certains types d'arme et de mettre en application le protocole de sécurisation. 	1 h 55	
17	LE SYSTÈME D'ANALYSE D'INTERVENTION À RISQUE (SAIR) <ul style="list-style-type: none"> ○ Énoncer les objectifs d'une analyse d'intervention à risque; ○ S'approprier l'ensemble des éléments du tableau d'analyse (CIOA_CI) ○ Animer une rétroaction portant sur l'analyse d'une intervention à risque ○ Faire le bilan de la journée en appréciant sa performance à l'aide des outils d'appréciation formative et de <i>coaching</i>. 	3 h 45	

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 10 L'ÉVALUATION CERTIFICATIVE			
21	<p>ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES HABILITÉS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES DU MONITEUR (L'ANIMATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à l'évaluation des habiletés techniques du moniteur <ul style="list-style-type: none"> √ <i>L'exécution des techniques se rapportant au contrôle de périmètre et de tireur actif, etc.</i> ○ Procéder à l'évaluation des habiletés pédagogiques du moniteur <ul style="list-style-type: none"> √ <i>La préparation d'une activité à l'aide du matériel didactique mis à sa disposition dans la trousse du moniteur.</i> √ <i>L'animation d'une activité conformément à la démarche didactique préconisée.</i> √ <i>L'utilisation de la grille d'appréciation et de coaching pédagogique.</i> √ <i>Le débriefing de la performance des candidats évalués.</i> 	6 h 30	
22	<p>BILAN DE LA FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire le bilan de la journée en appréciant sa performance à l'aide des outils d'appréciation formative et de <i>coaching</i>. <p>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire le bilan de l'ensemble des activités d'apprentissage ○ Évaluer les services reçus à l'École ○ Évaluer la formation et les formateurs 	1 h	

Évaluation

Au terme du cours, chaque aspirant moniteur devra faire la démonstration de sa compétence à assurer le maintien et l'enrichissement des compétences des patrouilleurs dans un domaine spécifique, soit : *Intervention tactique 1- Le moniteur : Capacité d'endiguement FOR-2012*, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative comportant 3 parties :

- partie 1 : l'exécution des techniques reliées à la tâche
- partie 1 : la planification et l'animation d'une activité d'entraînement
- partie 2 : l'appréciation de la performance de la discipline

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte du niveau de réussite minimal pour chacun des éléments de compétence évalués. Ainsi, l'étudiant ayant obtenu un résultat noté « INSUFFISANT » à l'un ou l'autre des éléments de compétence sera considéré en échec et devra reprendre le cours en entier. La note de passage est établie à « D ».

En vertu du Règlement sur le régime des études en vigueur à l'École nationale de police du Québec, l'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E). Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif du niveau de maîtrise de la compétence atteint par l'étudiant. Les résultats de l'évaluation finale et leur interprétation sont exprimées dans le tableau ci-dessous.

Notes %	Cotes	Niveaux de maîtrise de la compétence	Définitions
96,3-100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7-96,2	A		
89,1-92,6	A-		
85,5-89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8-85,4	B		
78,1-81,7	B-		
74,5-78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée.
70,9-74,4	C		
67,3-70,8	C-		
63,6-67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider.
60-63,5	D		
0-59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

- AYLWIN, Ulric. *Petit guide pédagogique*, Montréal, Association québécoise de pédagogie collégiale, 2001, 102 p.
- BOURASSA, Bruno, SERRE, Fernand et Denis ROSS. *Apprendre de son expérience*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, 181 p.
- COURAU, Sophie. *Les outils d'excellence du formateur, tome 2 : Concevoir et animer des sessions de formation*, Paris, ESF éditeur, 2009, 190 p.
- COURAU, Sophie. *Les outils de base du formateur, tome 1 : Paroles et support*, Paris, ESF éditeur, 2008, 144 p.
- PRÉSENT, Richard. *La préparation d'un cours*, Montréal, Éditions de l'École polytechnique de Montréal, 1990, 276 p.
- PROULX, Jean. *Enseigner mieux : stratégies d'enseignement*, Trois-Rivières, Cégep de Trois-Rivières, 1993, 340 p.
- WITMORE, John. *Le guide du coaching : entraînement individuel, dynamique des équipes, amélioration des performances*, Paris, Maxima, 2008, 212 p.
- ACME SYSTEMS, *Disturbance Resolution Model*, 1992.
- ACME SYSTEMS, *Force Report: the Force Option Continuum*, 1992.
- BIRGE, R., *Dalance Is the Key – Conducting Successful Hostage Negotiations*, *Law and Order*, vol. 50 (3), 2002, p. 102-106.
- BOLZ, F. et R.J. GIGLIOTTI, *Hostage-Incident Management for Security Departments : The Crucial First Hour*, *J Healthc Prot Manage*, 1985, vol. 1(2), p. 105-109.
- BRITISH COLOMBIA POLICE COMMISSION, *Recommendations of the Committee on the Use of Less Than Lethal Force by Police Officers in British Columbia*, juillet 1990, 37 p.
- BUTLER, W.M., LEITENBERG, H. et G.D. FUSELIER, *The Use of Mental Health Professional Consultants to Police Hostage Negotiation Teams*, *Behavioral Sciences and the Law*, 1993, vol. 11, p. 213-221.
- CANADIAN POLICE COLLEGE, *Officer safety Instructor Course*, Course training standard, Investigative training unit, 2003, 65 p.
- CHANDLEY, M., *Before the Experts Arrive – Best Practice Considerations for Early-Stage Hostage Negotiation*, *Journal of Psychological Nursing and mental Health Services*, 2001, vol. 39(6), p. 12-20.
- CHARTRE CANADIENNE DES DROIT ET LIBERTÉS, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982 [annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (1982, R.-U., c. 11)]*.
- CHAVEZ, L.J., *Commanding and Controlling Critical Incidents Maintaining the « Triad »...A Crisis Negotiator's Perspective, Hostage/Barricaded Persons Incidents – A Guide for Incident Commanders and Crisis Negotiator*, Canadian Police College, 2003, 181 p.
- COLLÈGE CANADIEN DE POLICE, *Instructeurs en sécurité du policier*, Précis de cours, 1998, 65 p.
- COOPER, H.H.A., *Negotiating with Terrorist*, *Journal of Police Crisis Negotiations*, 2001, vol. 1(2), p. 53-67.
- COPE, J., *DOCUMENTING THE USE OF FORCE*, *THE ASLET JOURNAL*, mars-avril 1996.
- CRIMINAL JUSTICE TRAINING AND CONSULTING SERVICES, *Reactive Control Model (RCM)*, 1988-1995.
- DAWE, D., *Police Problem of the Future Terror : Future Trends in Hostage Taking and Violence*, *Canadian Police College Journal*, 1979, vol. 3(1), p. 44-54.

- DE LOS ANGELES VECCHIARELLI, M. et M.A. MARTIN, *Critical and Violent Conflicts : Management*, Journal of Police Crisis Negotiations, 2003, vol. 3(2), p. 65-72.
- DIVASTO, P., LANCELEY, F.J. et A. GRUYS, *Critical Issues in Suicide Intervention*, FBI Law Enforcement Bulletin, 1992, vol. 61(8), p. 13-16.
- DOLAN, J.T. et G.D. FUSELIER, *A Guide for First Responder to Hostage Situations*, FBI Law Enforcement Bulletin, 1989, vol. 58(4), p. 9-13.
- DOUGLAS, D., *Jumping Into the Fire*, Police, 2002, vol. 26(10), p. 44 -48.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Tableau de la problématique de l'emploi de la force*, Nicolet, ENPQ, 1998.
- FELDMANN, T.B. et P.W. JOHNSON, *The Application of Psychotherapeutic and Self Psychology Principles to Hostage Negotiations* », *Journal of the American Academy of Psychoanalysis*, 1995, vol. 23(2), p. 207-221.
- FRASER, J., « First-Response Training : Critical Incident Management », *The Police Chief*, 1990, vol. 57(8), p. 68-69.
- FRISBY, D., « Two Force Continuum Models », *The Aslet Journal*, mars-avril 1994.
- FRITZON, K., CANTER, D. et Z. WILTON, *The Application of an Action System Model to Destructive Behavior : The Examples of Arson and Terrorism*, Behavior Sciences and the Law, 2001, vol. 19, p. 657-690.
- FUSELIER, G.D., « Hostage Negotiation Consultant : Emerging Role for Clinical Psychologist », *Professional Psychology : Research and Practice*, 1988, vol. 19(2), p. 175-179.
- FUSELIER, G.D., « Placing the Stockholm Syndrome in Perspective », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1999, vol. 68(7) p. 22-25.
- FUSELIER, G.D., VANZANDT, C.R. et F.J. LANCELEY, « Hostage/Barricades Incidents : High-Risk Factors and Action Criteria », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1991, vol. 6(1), p. 6-12.
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, « Justification de l'emploi de la force », *La Gazette de la GRC*, vol. 53(1), 1991.
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, « Les armes à impact : un domaine en voie d'expansion? », *La Gazette de la GRC*, 1996, vol. 58(1).
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, *Normes de formation*, Groupe tactique d'intervention, janvier 2004, 67 p.
- GOLDABER, I., « A Typology of Hostage Takers », *Police Chief*, 1979, vol. 46, p. 21-23.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de la Sécurité publique, Direction générale de la sécurité et de la prévention, *Guide de pratiques policières*, volume 2 : Opérations.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Rapport d'enquête du coroner, Décès de Omar Suazo*, Dossier 82272, Avis A-102831, 132 p. [s.d.].
- HATCHER, C., MOHANDIE, K., TURNER, J. et M.G. GELLES, « The Role of the Psychologist in Crisis/Hostage Negotiations », *Behavioral Sciences and the Law*, 1998, vol. 16, p. 455-472.
- HECK, W.P., « The School Shooter : One Community's Experience », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 2001, vol. 70(9), p. 9-13.
- HELSEN, W.F. et J.L. STARKES, « A New Training Approach to Complex Decision Making for Police Officers in Potentially Dangerous Interventions », *Journal of Criminal Justice*, 1999, vol. 27(5), p. 395- 410.
- JEFFREY, L. et J.D. CHUDWIN, « Use of Force/Issues and Options, Legal and Practical Aspects of Police Use of Force », *Use-of-Force Training Seminar*, Grapevine, Texas, 17-18 janvier 1996.

- KNUTSON, J.N., « The Dynamics of the Hostage Taker : Some Major Variants », *Annals of the New-York Academy of Sciences*, 1980, vol. 347, p. 117-128.
- KOBETZ, R.W. et H.H.A. COOPER, « Hostage Rescue Operations – Teaching the Unteachable », *The Police Chief*, 1979, vol. 46(6), p. 24-27.
- LAMBERT, K.M., « Revealing the Process and Outcome of Hostage Negotiations : The Utility of Structural Analysis », *The Social Science Journal*, 1997, vol. 34(1), p. 11-20.
- LIGHTFOOT, S., « WORKPLACE VIOLENCE : HOSTAGE SITUATIONS IN THE HEALTHCARE SETTING », *JOURNAL OF HEALTHCARE Protection Management*, 1998, vol. 14(2), p. 32-44.
- LINGO, E.J., « Proaction to the Terrorist Hostage-Taking Challenge : A Training Exercice », *The Police Chief*, 1982, vol. 49(4), p. 51-53.
- LIPSEGE, M., « Hostage-Taking and Domestic Sieges », *Psychiatry*, 2004, vol. 3(8), p. 24-26.
- LOISUR LA POLICE, L.R.Q., chapitre P-13.1.
- MAKSYMCHUK, A.F., « Strategies for Hostage-Taking Incidents », *The Police Chief*, 1982, vol. 49(4), p. 58-65.
- MAXWELL, W., « Tactiques initiales et aptitudes verbales pour les interventions en situation de crise », *La Gazette de la GRC*, 1997, vol. 59(7-8), p. 6-13.
- MCCARTHY, Q., « Re-Thinking First Responder Response Tactics », *Law Enforcement Technology*, 2004, vol. 31(8), p. 72-74, 77.
- MCEWEN, T., « Policies on Less-Than-Lethal Force in Law Enforcement Agencies », *Policing : An International Journal of Police Strategy and Management*, 20(1), 1997, p. 39-59.
- MCKENZIE, I.K., « Physiological and Psychological Effects of Kidnapping and Hostage-Taking », *Police Studies*, 1987, vol.10(2), p. 96-102.
- METRO TORONTO POLICE (ETF), *Emergency Task Force Training Manual*, 2002, 265 p.
- MISINO, D.J., « Crisis Negotiators : No Rules in the Life Saving Game », *Journal of Counterterrorism & Homeland Security International*, 2002, vol. 8(2), p. 40-42.
- NOESNER, G.W. et J.T. DOLAN, « First Responder Negotiation Training », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1992, vol. 61(8), p. 1-4.
- NOESNER, G.W. et M. WEBSTER, « Crisis Intervention : Using Active Listening Skills in Negotiations », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1997, vol. 66, p. 13-18.
- NOESNER, G.W., « Negotiation Concepts for Commanders », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1999, vol. 68(1), p. 6-14.
- NOWAK, M. N., « Integrated Use of Force Management : Design and Delivery », *Law Enforcement Trainer*, septembre-octobre 1996.
- O'LINN, M. K., « The Gaps in Use-of-Force Policies and Training », *The Police Chief*, février 1992.
- OCHBERG, F., « The Victim of Terrorism : Psychiatric Consideration, Terrorism », *An International Journal*, 1978, vol.1(2), p. 147-168.
- OLIN, W.R. et D.G. BORN, « Behavioral Approach to Hostage Situations », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1983, vol. 52(1), p. 18-24.
- OLIN, W.R., « Tactical Crisis Management - The Challenge of the 80's. », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1980, vol. 11, p. 20-25.

- PARENT R.B. et S. VERDUN-JONES, « Victim-Precipitated Homicide : Police Use of Deadly Force in British Columbia », *Policing : An International Journal of Police Strategies & Management*, 1998, vol. 1(3), p. 432-448.
- PARHAM, R.E. « The Circle of Force », *The Police Marksman*, mai-juin 1998.
- PATERSON, B. et D. LEADBETTER, « Dealing with a Hostage Situation », *Nursing Time*, 1995, vol. 91(3), p. 28-29.
- PHILLIPS, M.S., « How to Handle a Hostage- Taking Incident », *Dimensions in Health Service*, 1981, vol. 58(4), p. 26-27.
- QUÉBEC, Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. C-12.
- QUÉBEC, Code de déontologie des policiers du Québec, R.Q., c. O-8.1, r.1.
- REEDY, D.C. et C.S. KOPER, « Impact of Handgun Types on Gun Assault Outcomes : A Comparison of Gun Assault Involving Semi Automatic Pistols and Revolvers », *Injury Prevention*, 2003, vol. 9, p. 151-155.
- REGINI, C., « Crisis Intervention for Law Enforcement Negotiators », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 2004, vol. 73(10), p. 1-6.
- ROUSH, J.D., « How the Use-of-Force Continuum Benefits Both the Public and the Police », *The Police Chief*, septembre 1996.
- ROUSH, M., « Une attitude différente – les défis que doivent relever les négociateurs de nos jours », *La Gazette de la GRC*, 2002, vol. 64(2), p. 22-24.
- ROWE, P., *Strange Allies/The "Stockholm Syndrome"*, dans *Hostage/Barricaded Persons Incidents – A Guide for Incident Commanders and Crisis Negotiator*, Canadian Police College, 2003, 181 p.
- ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Public and Police Safety Program*, avril 1998, 33 p.
- ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Special Emergency Response Team, Assault Course*, 191-01-31 [s.d.].
- RUETH, T.W., « Onsite Psychological Evaluation of a Hostage Taker », *Psychological Reports*, 1993, vol. 73(2), p. 659-664.
- SALTZMAN, L.E., MERCY, J.A., O'CARROLL, P.W., ROSENBERG, M.L. et P.H. RHODES, « Weapon Involvement and Injury Outcomes in Family and Intimates Assaults », *The Journal of American Medical Association (JAMA)*, 1992, vol. 267(22), p. 43-47.
- SCHLOSSBERG, H., « Values and Organization in Hostage and Crisis Negotiations Teams », *Annals of the New-York Academy of Science*, 1980, vol. 347, p. 113-116.
- SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (MASSÉ, MICHEL), *Pratique opération dynamique*, SPVM, Section formation, Programme de formation enquêteur, 1999, 11 p.
- SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (THOUIN, RICHARD), *Cours déploiement rapide*, SPVM, Support tactique et spécialisé, 2004, 19 p.
- SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (THOUIN, RICHARD), *Les interventions dynamiques (endiguement)*, SPVM, Support tactique et spécialisé, 2004, 34 p.
- SHIPLEY, P. et J.V. BARANSKI, « Police Officer Performance Under Stress : A Pilot Study on the Effects of Visuo-Motor Behavior Rehearsal », *International Journal of Stress Management*, 2002, vol. 9(2), p. 71-80.
- SILKE, A., « When Sums Go Bad : Mathematical Models and Hostage Situations », *Terrorism and Political Violence*, 2001, vol. 13(2), p. 49-66.
- SLATKIN, A., « Enhancing Negotiator Training – Therapeutic Communication », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1996, vol. 65(5), p. 1-6.

- SMITH, L., « Escalation of Force : the Use of Force Continuum and the PR-24 Police Baton », 12^e International PR-24 Instructor Seminar, London, Ohio, du 11 au 15 mai 1992.
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, *Fusillade à l'Assemblée nationale*, [En ligne], 1984. [http://archives.radio-canada.ca/IDC-0-13-664-3725-11/index_souvenirs/desastres_tragedies/fusillade_assemblee_nationale] (Consulté le 24 février 2006).
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, *Un tueur fou*, [En ligne], 1989. [http://archives.radio-canada.ca/IDC-0-13-382-2178/desastres_tragedies/polytechnique/clip1] (Consulté le 24 février 2006).
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, *L'Université Concordia sous le choc*, [En ligne], 1992. [http://archives.radio-canada.ca/IDC-0-13-1398-8747-11/desastres_tragedies/valery_fabrikant/] (Consulté le 24 février 2006).
- SPAULDING, W.G., « The Longest Hour: The First Response to Terrorist Incidents », *Law Enforcement Technology*, 1987, p. 26.
- STOCKTON, D., « Vancouver PD : Ambitiously Recruiting Professionals », *Police*, 1997, vol. 21(9), p. 22-24.
- STRANDBERG, K.W., « Hostage Negotiations », *Law Enforcement Technology*, 1999, vol. 26(1), p. 64-66, 70.
- STRENTZ, T. et M. VOORHIES, « Advanced Tactical Negotiating – Establishing Communications with an Adolescent-Hostage Taker », *Law and Order*, 1999, vol. 47(10), p. 229-232.
- STRENTZ, T., « The Inadequate Personality As Hostage-Taker », *Journal of Police Science and Administration*, 1983, vol. 11, p. 363-368.
- STRENTZ, T., « The Stockholm Syndrome : Law Enforcement Policy and Ego Defenses of the Hostage », *Forensic Psychology and Psychiatry*, 1980, vol. 347, p. 137-150.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, 1975-1980 – *Pour mieux lutter contre le crime*, [En ligne]. [http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/-organisation/historique/1975_1980.html] (Consulté le 24 février 2006).
- SWAN, T. et W. BRENNAN, « Managing Actual and Potential Hostage Taking Incidents, Emergency Nurse », *The Journal of the RCN Accident and Emergency Nursing Association*, 1998, vol. 6(6), p. 12-5.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Contrôle de périmètre – Service de l'intervention tactique*, Guide du formateur, décembre 2003.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Intervention à risques élevé, Service de l'intervention tactique*, Guide du formateur, juin 2006.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Rôles et actions des premiers intervenants – « Filet II »*, Guide du formateur.
- TAFOYA, W.L., *Special Weapons and Tactics*, *The Police Chief*, 1975, p. 71.
- TRACEY, D.J. et D.F. BUCHANAN, « School Violence : Critical Incident Response for First Responders », *Police Chief*, 1999, vol. 66(10), p. 94, 96-98.
- TURK, A., « Social Dynamics of Terrorism », *Annals of the American Academy of Science*, 1982, vol. 463, p. 119-128.
- TURNER, J.T., « Writing an Organizational Response Plan : Hostage-Taking Incidents », *Journal of Healthcare Protection Management*, 1985, vol. 1(2), p. 110-114.
- VAN HASSELT, V.B., FLOOD, J.J., ROMANO, S.J., VECCHI, G.M., de FABRIQUE, N., et V.A. DALFONZO, « Hostage-Taking in the context of Domestic Violence : Some Case Exemples », *Journal of Family Violence*, 2005, vol. 20(1), p. 21-27.
- VANDIVIER, J.V., « Hostage Situations Require Preparedness », *Law and Order*, 1981, p. 66-69.
- VECCHI, G.M., « Hostage/Barricade Management – A Hidden Conflict Within Law Enforcement », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 2002, vol. 71(5), p. 1-7.
- VECCHI, G.M., VAN HASSELT, V.B. et S.J. ROMANO, « Crisis (Hostage) Negotiation : Current Strategies and Issues in High-Risk Conflict Resolution », *Aggression and Violent Behavior*, Article in Press, 19 p.

- WEBSTER, M., « Do Crisis Negotiators Practice What They Preach? », *The Canadian Review of Policing Research*, 2004, [En ligne], [<http://crpr.icaap.org/issues/issue1/mwebster.html>] (Consulté le 24 février 2006).
- WEBSTER, M., *The Role of the Psychological Consultant in the Management of Hostage/Barricade Incident, dans Hostage/Barricaded Persons Incidents – A Guide for Incident Commanders and Crisis Negotiator*, Canadian Police College, 2003, 181 p.
- WEISS, J. et M. DAVIS, « Training – Mindset : The Ultimate Weapon », *Law and Order*, 2003, vol. 51(10), p. 160-162.
- WELLS, C.B., GETMAN, R. et T.H. BLAU, « Critical Incident Procedures : Crisis Management of Traumatic Incidents », *The Police Chief*, 1988, vol. 55(10), p. 70-72, 76.
- WILSON, E.F., DAVIS, J.H., BLOOM, J.D., BATTEN, P.J. et S.G. KAMARA, « Homicide or Suicide : The Killing of Suicidal Persons by Law Enforcement Officers », *Journal of Forensic Sciences*, 1998, vol. 43(1), p. 46-52.
- WIND, B.A., « A Guide to Crisis Negotiation », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1995, vol. 64(10), p. 7-11.
- YOKOTA, K., IWAMI, H., WATANABE, K., FUJITA, G. et S. WATANABE, « High Risk Factors of Hostage Barricades Incidents in a Japanese Sample », *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 2004, vol. 1, p. 139-151.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

12. Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner

communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

50. Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.